

**Conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux de NIEURLET, élus le 15 mars 2020 ont été convoqués le Samedi 23 mai 2020 à 15 heures, dans la salle polyvalente de la commune, par Monsieur Dominique MARQUIS, Maire, pour élire le maire et les adjoints, le 18 Mai 2020.**

---

## **PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à quinze heures, le Conseil Municipal de la Commune de NIEURLET s'est réuni à la salle polyvalente de la commune, convoqué légalement le dix-huit mai deux mil vingt.

Etaient présents : David BARRIOT, Séverine BELLEVAL, Clothilde CARETTE, Laurent CASIER, Denis DESEIGNE, Pascal MONSTEERLET, Danièle MOREL, Ingrid MOREL, Régine PICOTIN, Jean-Luc RYCKEBUSCH, Martine SPETER, Julie TALLEU, Régis VERBEKE, Kévin VERLINDE.

Absent excusé : Anthony SPAGNOL (pouvoir à Régis VERBEKE)

La séance a été ouverte sous la Présidence de Mr Dominique MARQUIS, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Clothilde CARETTE a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Danièle MOREL, doyenne d'âge a pris la Présidence de l'Assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et un absent excusé ; et a constaté que la condition du quorum posé à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs, Mme Martine SPETER et Mr Denis DESEIGNE pour constituer le bureau de vote.

### **ELECTION DU MAIRE :**

La présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Un candidat s'est présenté, Mr Régis VERBEKE.

#### **1<sup>er</sup> Tour de scrutin :**

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Régis VERBEKE : 13 voix
- Madame Clothilde CARETTE : 1 voix

Monsieur Régis VERBEKE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Il prend donc la présidence de la réunion.

## **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Sous la présidence de Monsieur Régis VERBEKE, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à l'élection des adjoints.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, a fixé à **quatre**, le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

### **Election du 1<sup>er</sup> Adjoint :**

Deux candidats se sont présentés, Mr Denis DESEIGNE et Mr Kévin VERLINDE.

#### **1<sup>er</sup> Tour de scrutin :**

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Monsieur Denis DESEIGNE : 4 voix
- Monsieur Kévin VERLINDE : 8 voix

Monsieur Kévin VERLINDE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint :**

Une candidate s'est présentée, Mme Danièle MOREL

#### **1<sup>er</sup> Tour de scrutin :**

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Madame Danièle MOREL : 12 voix
- Monsieur Laurent CASIER : 1 voix

Madame Danièle Morel ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée deuxième Adjointe et a été immédiatement installée.

### **Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

Une candidate s'est présentée, Madame Martine SPETER

#### **1<sup>er</sup> Tour de scrutin :**

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Martine SPETER : 10 voix
- Madame Régine PICOTIN : 1 voix

Madame Martine SPETER ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée troisième Adjointe et a été immédiatement installée.

Election du 4<sup>ème</sup> Adjoint :

Deux candidates se sont présentées, Madame Julie TALLEU et Madame Séverine BELLEVAL

1<sup>er</sup> Tour de scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Madame Julie TALLEU : 7 voix
- Madame Séverine BELLEVAL: 5 voix

Madame Julie TALLEU ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée quatrième Adjointe et a été immédiatement installée.